

ATTESTATION D'EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE

Rappel des modalités de remboursement de la Fonction Tutorale :

- vous devez adresser par **courrier** cette Attestation d'Exercice de la Fonction Tutorale,
 - **au plus tôt** : après 4 mois de formation suivis par le salarié,
 - **au plus tard** : 6 mois après la date de fin du contrat de professionnalisation,
- tous les champs doivent être complétés.

Je soussigné(e),

(Prénom et NOM du représentant de l'entreprise)

agissant en qualité de :

(Fonction occupée dans l'entreprise)

et représentant l'entreprise :

(Dénomination sociale)

certifie avoir organisé le tutorat de :

(Prénom de l'alternant)

(NOM de l'alternant)

dans le cadre de son contrat de professionnalisation référencé à OPCABAIA sous le numéro :

(cf. numéro de dossier précisé sur l'Accord de prise en charge OPCABAIA)

préparant la formation :

(Intitulé de la formation)

En conséquence, je demande à OPCABAIA le versement de l'Aide à la Fonction du Tutorale selon les termes de l'Accord de Prise en charge.

Fait le

Cachet de l'entreprise